

## Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 20 Mai 2021

Tous les conseillers municipaux étaient présents, à l'exception de M. Michel BOULANGER, excusé.

### Attribution des subventions 2021

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'attribution des subventions, exceptées celle de l'OGEC Ecole du Sacré Cœur (15 pour, 3 contre et 1 abstention) et celles de l'association des maires de France et de l'association des maires ruraux du Finistère (15 pour, 4 abstentions).

Associations de Guiclan			
Tennis club	1134.00	FNACA	180.00
ASC Handball	6854.45	APE Ecole publique	3750.00
Football Club	3852.00	APEL Ecole du Sacré Coeur	2670.00
Tennis de table	2484.00	APE Ecole de Penzé	290.56
Compagnie de l'Arc de la Penzé	675.00	OGEC Ecole du Sacré Coeur	20714.12
Saint Jacques Animation	700.00	Boule Bretonne	150.00
Club de l'amitié	350.00	Groupe artistique de la Penzé	150.00
Ass P'tits chou	300.00	Roche Toul VTT	100.00
Société de Chasse	600.00	Gym pour tous	380.00
Associations extérieures			
Handisport	50.00	Prévention routière	35.00
Association des Maires du France	839.85	Groupement de l'Horn	1500.00
Association des maires ruraux du Finistère	100.00	Agriculteurs de Bretagne	249.00
Ecoles extérieures			
MFR Guilliers	25.00	MFR Questembert	25.00
MFR Morlaix	50.00	Ecole Notre Dame des Victoires (bilingue)	25.00
IFAC CCI Brest	100.00	Bâtiment CFA Morbihan	25.00
Ecole Notre Dame des Victoires (Ulis)	25.00	IME Dirinon	25.00
IREO Lesneven	25.00		

### Attribution des subventions à caractère social

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil attribue les subventions suivantes :

Associations	Prop 2021
Grain de sel	150.00
ADAPEI	100.00
Enfance et familles d'adoption	50.00
Banque alimentaire (denrées)	536.00
Les restaurants du cœur (association départementale du Finistère)	100.00
Présence Ecoute centre hospitalier de Morlaix	50.00
Secours catholique Landivisiau	100.00
Association Céline et Stéphane	100.00
Association des amis de Lannouchen	100.00
Ass France Alzheimer 29	100.00
Association Jonathan Pierre Vivantes du Finistère et des Côtes d'Armor	50.00
Association Queffleuth et Belizal	50.00
Mouvement vie libre Brest	50.00
<b>Total</b>	<b>1536.00</b>

### **CCPL : Modification statutaire relative aux compétences**

A l'échelle du territoire communautaire, les compétences eau et assainissement sont actuellement portées par 25 structures différentes : syndicats ou communes. Ces derniers exercent tout ou partie des compétences eau et assainissement selon des modes de gestion différents : régie, convention, contrat de prestations ou délégation de service public. A l'échelle des 19 communes du territoire, la distribution de l'eau concerne 16 200 abonnés et l'assainissement 8 800 abonnés.

Compte tenu de la complexité organisationnelle de ces compétences et des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires importants qu'elles représentent au niveau de l'intercommunalité, il est impératif d'anticiper ce transfert avant l'échéance de 2026.

Aussi il a été proposé que la CCPL puisse se doter d'une compétence « études » pour lui permettre d'engager dès à présent les études patrimoniales, organisationnelles et financières en vue de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification statutaire, concernant la compétence communautaire « Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement ».

### **Jurés d'assises**

6 personnes ont été tirées au sort sur la liste électorale de la commune, afin de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés : M. Jacques ROUSSEL, Mme Marie Louise CLECH, Mme Arlette MORISOT, Mme Marie José FERS, M. Cédric ANDRE, M. Didier DIGUAIRE.

### **Répartition du produit des amendes de police**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de présenter au titre de la répartition des amendes de police un dossier pour le projet de sécurisation et création d'une liaison piétonne rue du Stade

### **Terrain multisports : fourniture tourniquet**

Le conseil municipal (17 pour et 2 abstentions) décide de mettre en place au niveau du terrain multisports un tourniquet et retient le devis de la Métallerie de Saint Martin pour un montant de 1560.00 € HT

### **Borne incendie : contrôle**

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise La Saur pour un montant unitaire de 50.00 € HT. La vérification annuelle des bornes incendie est une obligation à la charge des communes.

### **Bâtiments communaux : Installation Vidéosurveillance**

Le conseil municipal (16 pour, 2 contre et 1 abstention) est favorable à l'installation de la vidéosurveillance dans les lieux suivants.

- Mairie, Triskell, Boulodrome, Accès école Jules Verne, arrière Mairie Triskell
- Terrain multisports, restaurant scolaire
- Salle omnisports, buvette, parking
- Aire de jeux Kernabat

Il sera repris contact avec les entreprises pour étudier les devis

### **Achat panneaux de signalisation**

A l'unanimité le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Signaux Girod pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 3682.18 € HT

#### **Peinture routière**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer des travaux en peinture blanche et en résine, retient la proposition de l'entreprise ASR pour un montant de 22743.25 € HT.

#### **Terrains de football**

Lors de la réunion du 25 juin 2020, l'entreprise Simon avait été retenue pour réaliser des travaux de décompactage et régénération des terrains de football mais ces derniers n'ont pas été réalisés car programmés trop tard.

L'entreprise SIMON a mis à jour le devis, il est de 8760.06 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise SIMON. Ces travaux pourront être réalisés fin juin.

#### **Mairie : Achat imprimantes et finisseur externe pour le photocopieur**

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SOS Ordi pour l'achat de 2 imprimantes pour un montant global de 732.46 € HT et décide l'acquisition d'un finisseur pour le photocopieur auprès de l'entreprise Desk pour un montant de 1767.18 € HT

#### **Animation jeunesse : prix séjour Futuroscope**

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix du séjour au Futuroscope à 180.00 € par enfant.

#### **Appel à projets « label écoles numériques 2020 : participation des associations de parents d'élèves**

Les écoles de Guiclan ont obtenu du matériel informatique financé à 50% par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « label écoles numériques 2020 », les 50% restant à financer sont partagés à part égale entre la commune et les associations de parents d'élèves (APE Ecole Jules Verne : 1400.58 €, APEL Ecole du Sacré Cœur : 1281.97 €)